Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan
(ARORM)

LA LIBERATION DU TERRITOIRE ET LE RETOUR A LA REPUBLIQUE

Documentation fournie dans le cadre de la préparation au Concours national de la Résistance et de la Déportation 2013-2014

Service éducatif
Musée de la Résistance en Morvan
Maison du Parc
58 230 Saint-Brisson
03 86 78 72 99

museeresistance.morvan@orange.fr
www.museeresistancemorvan.fr

SOMMAIRE

La Libération des villes et des villages du Morvan

Arnay-le-Duc 4
Autun 5
Bazoches 25
Avallon 26
Chateauneuf 27
Chiddes 28
Clamecy 30
Coeuzon 34
Crux-la-Ville (Note de service du Chef départemental FFI de la Nièvre du 15-08-44) 35
Larochemillay 36
Lormes 39
Luzy 41
Missery 44
Moulins-Engilbert 48
Moux 49
Nevers 50
Ouroux-en-Morvan 57
Saint-Saulge 59
Saulieu 60

Le maquis Vauban 62

Chanson « La Morvandelle » 64

La répression allemande 65

Le retour à la République 70

AVERTISSEMENT

Quelques photographies ne comportent pas d'indication de date et / ou de lieu.

LIBÉRATION DES VILLES ET DES VILLAGES DU MORVAN

Entrée du maquis Nasica dans Arnay-le-Duc le 17 septembre 1944



La libération d'Autun

La ville sera libérée le dimanche 10 septembre 1944 avec la reddition de 3500 Allemands, après trois jours de combats opposant les maquisards et la 1ière Armée aux Allemands.

Maquisard du groupe Valmy quelques minutes avant avant sa mort à Autun



Retraite des Allemands d’Autun en septembre 1944



Canon anti-chars allemand détruit par les Alliés le 8 septembre 1944 à Autun

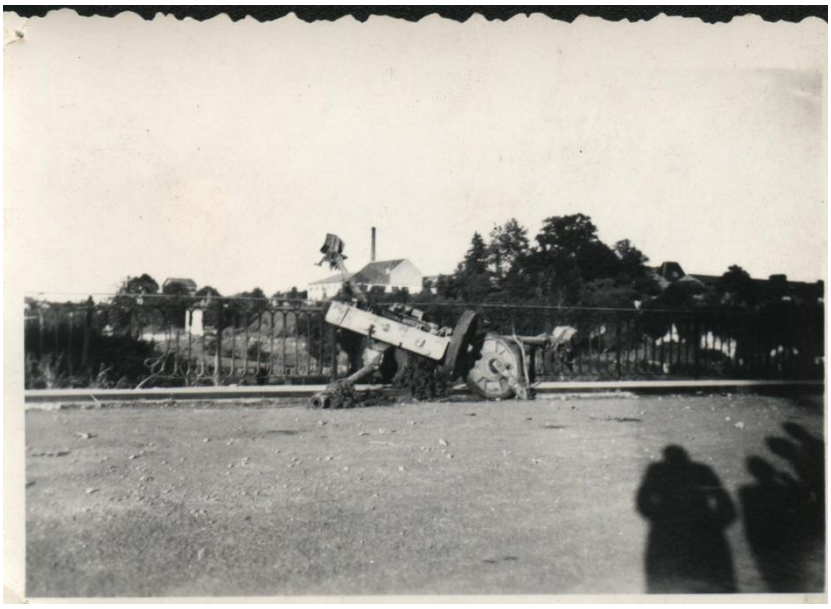

Débris des colonnes allemandes en septembre 1944 à Autun









Stock de munitions allemand à Autun
(sous la pression des FFI, les Allemands font sauter leurs propres stocks de munitions)



Deux officiers allemands se rendent aux Alliés à Autun



Arrivée des maquisards des environs d'Autun sur la place du champ de Mars le 9 septembre 1944



Défilé du groupe Valmy à Autun



Défilé de maquisards à Autun en septembre 1944



Groupe de maquisards de Pommiès le 9 septembre 1944 à Autun



Entrée de l’armée alliée le 9 septembre 1944 dans Autun



Half-track dans les rues d’Autun le 9 septembre 1944



Char dans les rues d’Autun le 9 septembre 1944



Maquisard parlant à un fusilier marin le 9 septembre 1944



Soldats armant un canon dans les rues d’Autun



Autos blindées stationnées devant la mairie d’Autun le 9 septembre 1944



Chars alliés partant au combat le 10 septembre 1944 à Autun



Destroyer du maréchal de Lattre de Tassigny le 10 septembre 1944



Destroyer devant la mairie et le théâtre d'Autun



Jonction des FFI et de l'armée du Maréchal de Lattre de Tassigny à Autun



Captitulation de soldats allemands après le combat sur la route d'Etang-sur-Arroux le 10 septembre 1944



«Défilé » d'officiers allemands prisonniers sur la route d'Etang-sur-Arroux le 10 septembre 1944

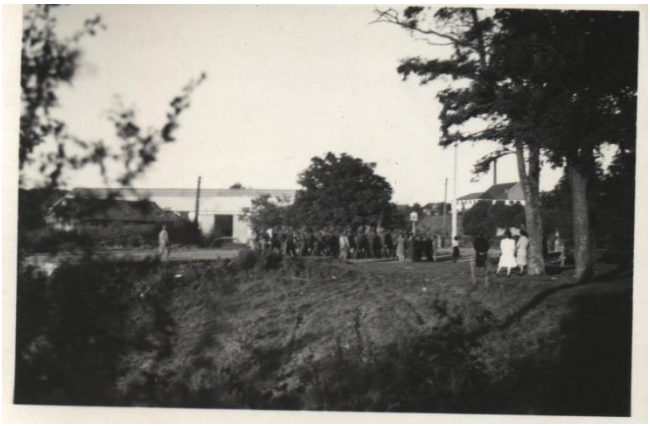

Cérémonie de la Libération devant la mairie d'Autun le 17 septembre 1944



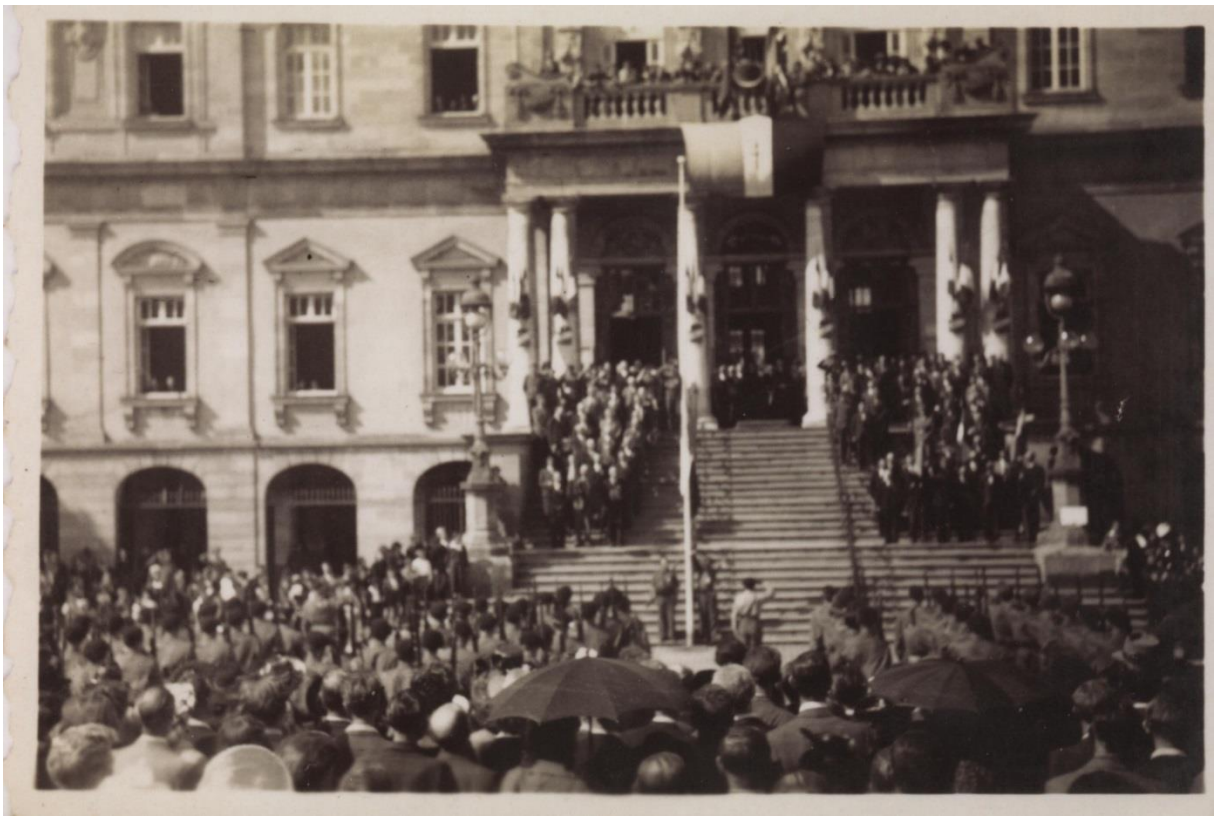



Cérémonie de la libération d'Autun : le bataillon Serge défile dans la ville





Prisonniers allemands travaillant à la remise en état des rues d'Autun en septembre 1944

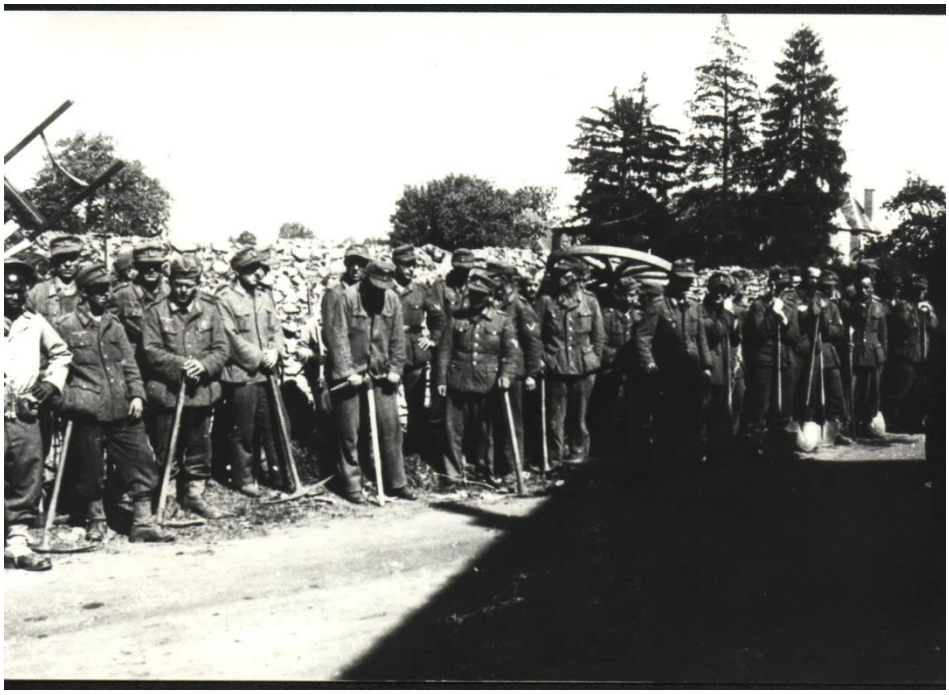



Annonce de la capitulation allemande le 8 mai 1945

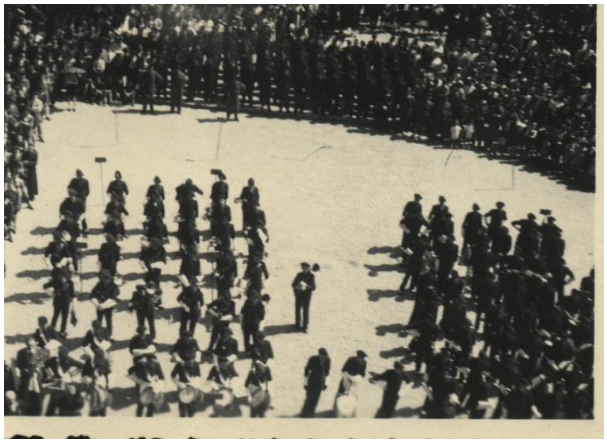

Retour de prisonniers et de déportés à Autun le 1er juillet 1945



Maquisards du maquis Sanglier à la libération de Bazoches en septembre 1944



LA LIBERATION D'AVALLON

Colonel Viat dit Diagramme et Verneuil à Avallon



Défilé de véhicules alliés dans les rues d'Avallon



Entrée du maquis Julien à Châteauneuf le 17 septembre 1944



Enterrement du Capitaine Louis et six de ses camarades (tués accidentellement lors d'essais de mortiers) à Chiddes le 7 septembre 1944









La Libération de Clamecy

La libération de Clamecy intervient le 19 août 1944.
Vers 3 heures du matin, les Allemands quittent Clamecy. Un comité local de la libération entre en fonction et remplace le conseil municipal mis en place par Vichy. Vers 8 h 30, les maquisards du Loup entrent dans Clamecy. Le capitaine Moreau dit Le Loup occupe l'ex-kommandantur et prend le commandement de la place. Vers 9 heures, le sous-préfet Noël s'installe à la sous-préfecture.

Participants devant le PC du maquis le Loup



Georges Moreau dit Le Loup, entouré de deux de ses hommes. Le colonel Roche (Chef départemental FFI de la Nièvre) et sa femme sont à ses côtés



Le colonel Roche et le sous-préfet Noël passent devant les maquisards au garde-à-vous





Le colonel Roche et le sous-préfet Noël devant le monument aux morts

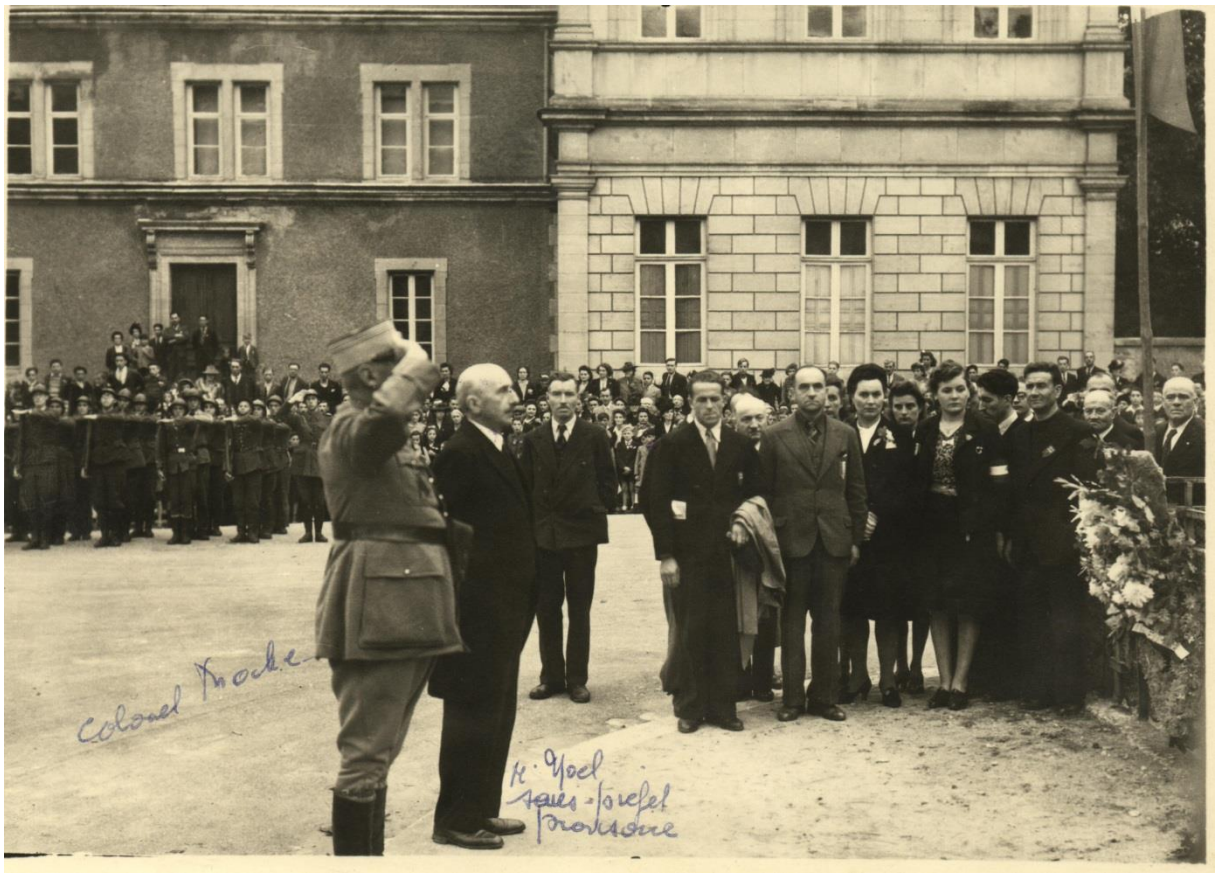

Participants et spectateurs devant le monument aux morts



Coeuzon

Remise du drapeau au maquis Mariaux le 24 août 1944

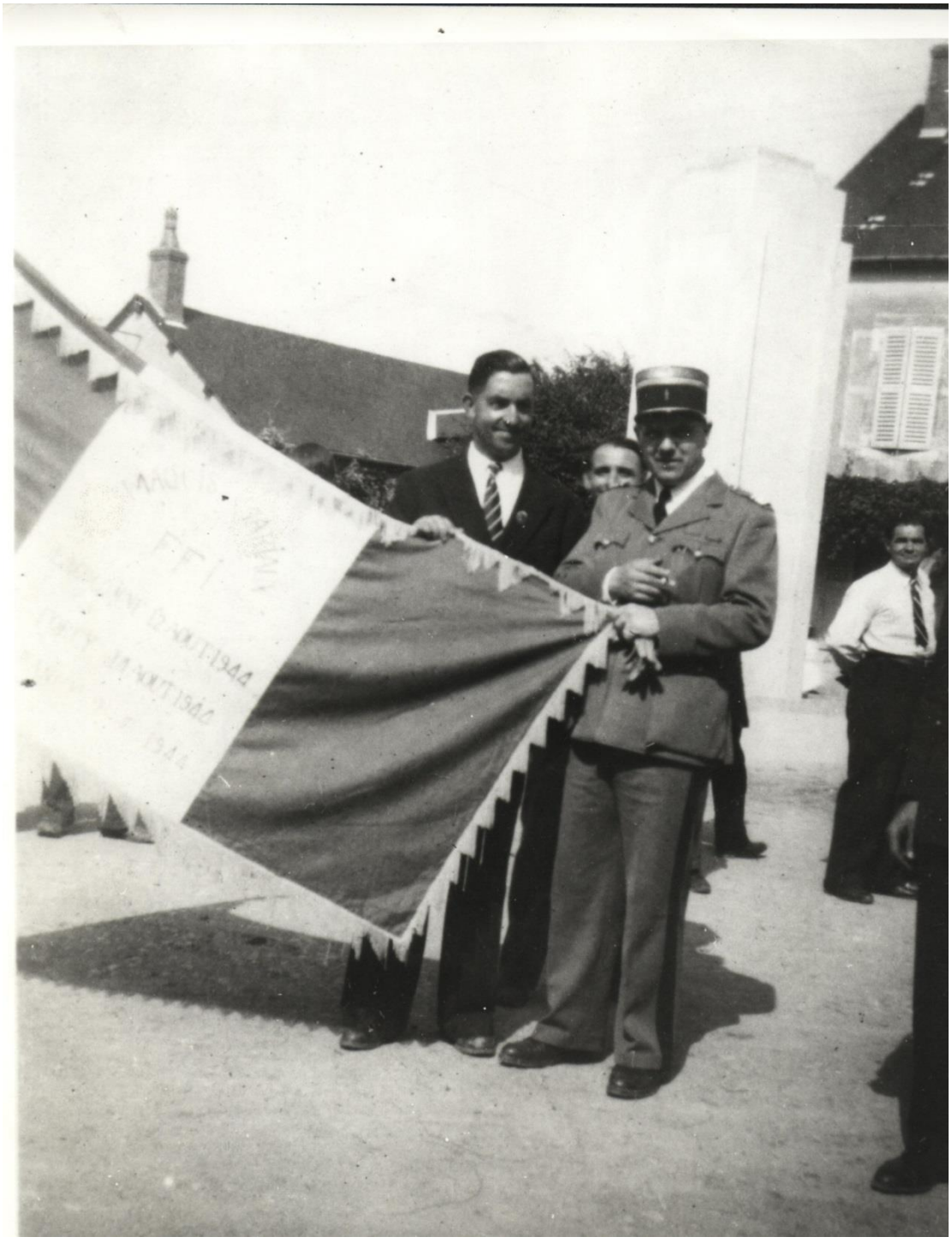

Note de service du Chef départemental FFI de la Nièvre du 15-08-44 / Bataille de Crux-la-Ville

F.F.I.
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMANDEMENT MILITAIRE
-:-:-:-:-

P.C. le 15 Août 1944

NOTE de SERVICE
-:-:-:-

Plusieurs maquis de la Région de PREMERY sont attaqués par des forces importantes ennemies (avec artillerie, mortiers et parfois aviation), depuis quatre jours.

Dans chaque maquis situés en dehors des opérations ci-dessus en cours, des dispositions seront prises pour que dans un minimum de temps, ces maquis puissent, soit faire face à une attaque de leur maquis, soit porter secours immédiatement à un autre maquis attaqué.

En conséquence, remettre de l'ordre dans les sections et compagnies au point de vue commandement et armement.

Eviter de dissocier les sections pour les services intérieurs de l'unité (désigner au contraire une seule section plutôt que trois groupes pris dans diverses sections).

Prévoir en permanence au moins un jour de vivres, deux jours si possible pour au moins la moitié de l'effectif de sorte que, dans le cas d'une demande de renfort, la ou les unités désignées puissent partir une heure après la demande de renfort.

Par ailleurs reprendre la question des tranchées contre les bombardement d'avions (ne rien négliger pour récupérer des outils de parc même la plus petite quantité). Il est nécessaire que toutes les sections disposent d'un élément de tranchées à une cinquantaine de mètres environ de leur cantonnement les hommes se porteront sans nouvel ordre avec leur arme et munitions, ce rassemblement devant servir de premier point de ralliement à la section pour le cas où elle devrait se porter rapidement sur les emplacements de combat en cas d'attaque combinée ennemie d'infanterie avec l'aviation.

Enfin, en raison des évènements militaires sur le front Nord, tous les maquis doivent pousser hativement jusque dans les moindres détails leurs opérations de mise sur pied et de formation des unités aptes à entrer sans délai dans le combat.

Dept HENRI

Le Colonel MORET, Cdt le Département
P.O. le Colonel Adjoint,

Dufois

161

La libération de Larochemillay

Groupe de villageois lors de la libération de Larochemillay





Défilé des anciens devant le monument aux morts



Le lieutenant du maquis du Tarn dépose une gerbe au monument aux morts le 10 septembre 1944



Capture de soldats allemands et de femmes de la milice le 10 septembre 1944



Prisonniers allemands à Larochemillay



Les autorités déposent des gerbes au monument aux morts le 14 septembre 1944



Cérémonie de la libération de Lormes le 30 septembre 1944

Les habitants se massent devant la mairie



Défilé des maquisards



Hommage aux tués



Maquisard du maquis Camille



La libération de Luzy
(Septembre 1944)

Il n'y eut pas à Luzy d'action militaire pour la Libération, comme ce fut le cas à Autun où les garnisons allemandes siégeaient (…). A Luzy, les maquisards n'avaient qu'à attendre le moment opportun (…). Le dernier combat avait eu lieu à Luzy le 7 septembre. Baptiste, qui avait pris la succession de Louis à la tête du maquis, se chargea de la libération.

C. SAUGE,Un maquis original LOUIS,War Office, ARORM,1999

Arrivée du premier groupe d'avant-garde de maquisards du maquis Louis motorisés à Luzy



Les maquisards défilent dans les rues de Luzy libérée



Défilé militaire à la libération de Luzy



La libération de Missery

Libération de Missery par le maquis Bayard



Groupe d’hommes de Missery



Défilé



Orchestre



Chorale



Maquisards au garde-à-vous





Première compagnie du maquis Bayard

(de droite à gauche : Quignard, chef de section, Lavasseur, Minois et Desbrosses)



Femmes agents de liaison du maquis Bayard



Bataillon Bernard à Moulins-Engilbert



Défilé d'un groupe de maquisards emmenés par Maurice Cotterot dit Bernard à Moulins-Engilbert en octobre ou novembre 1944



La libération de Moux

Libération de Moux le 24 août 1944



Défilé





La libération de Nevers

Nevers est abandonnée par les Allemands le 6 septembre 1944. Trois jours après le départ précipité de ces derniers, les Résistants de toute la Nièvre entrent dans la ville.

Cérémonie de la libération place Carnot à Nevers




CAFE du PARC


MOULINS

Défilé militaire



Char dans les rues de Nevers



Une automitrailleuse passe sous l’Arc de triomphe

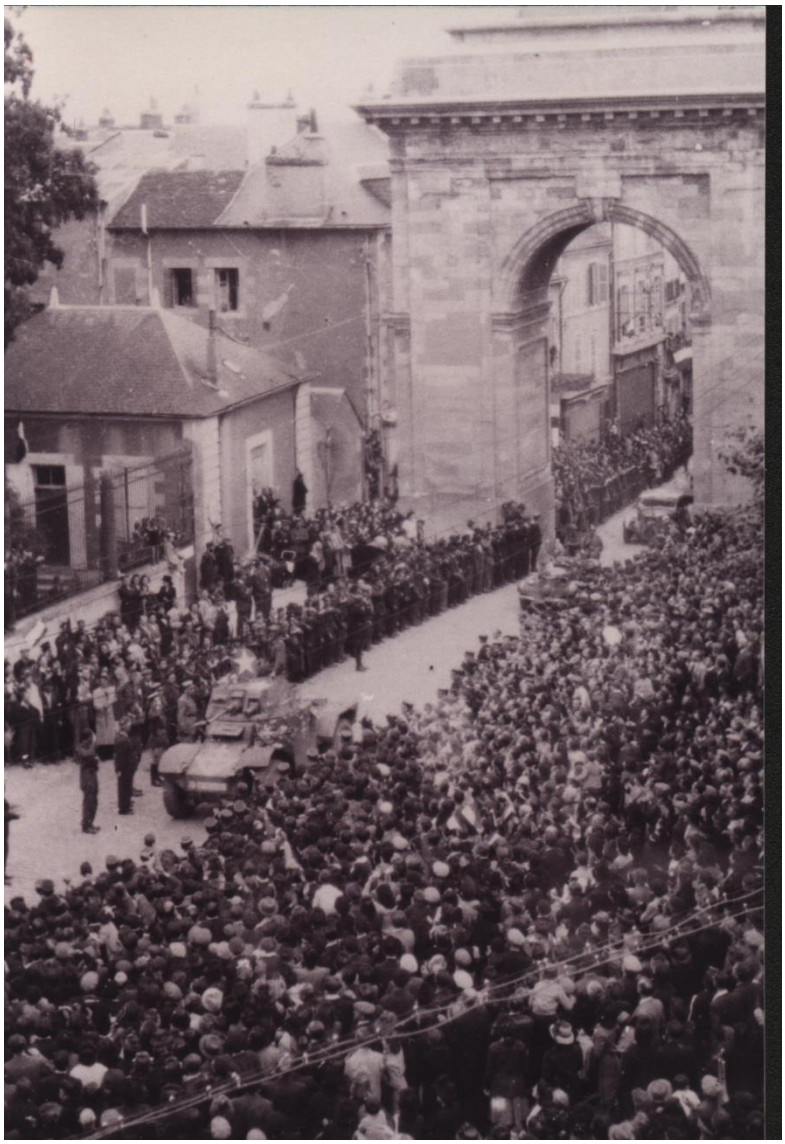

Cérémonie militaire au monument aux morts de Nevers



Défilé militaire sur la grande place de Nevers



Défilé du maquis Mariaux le 10 septembre 1944 à Nevers

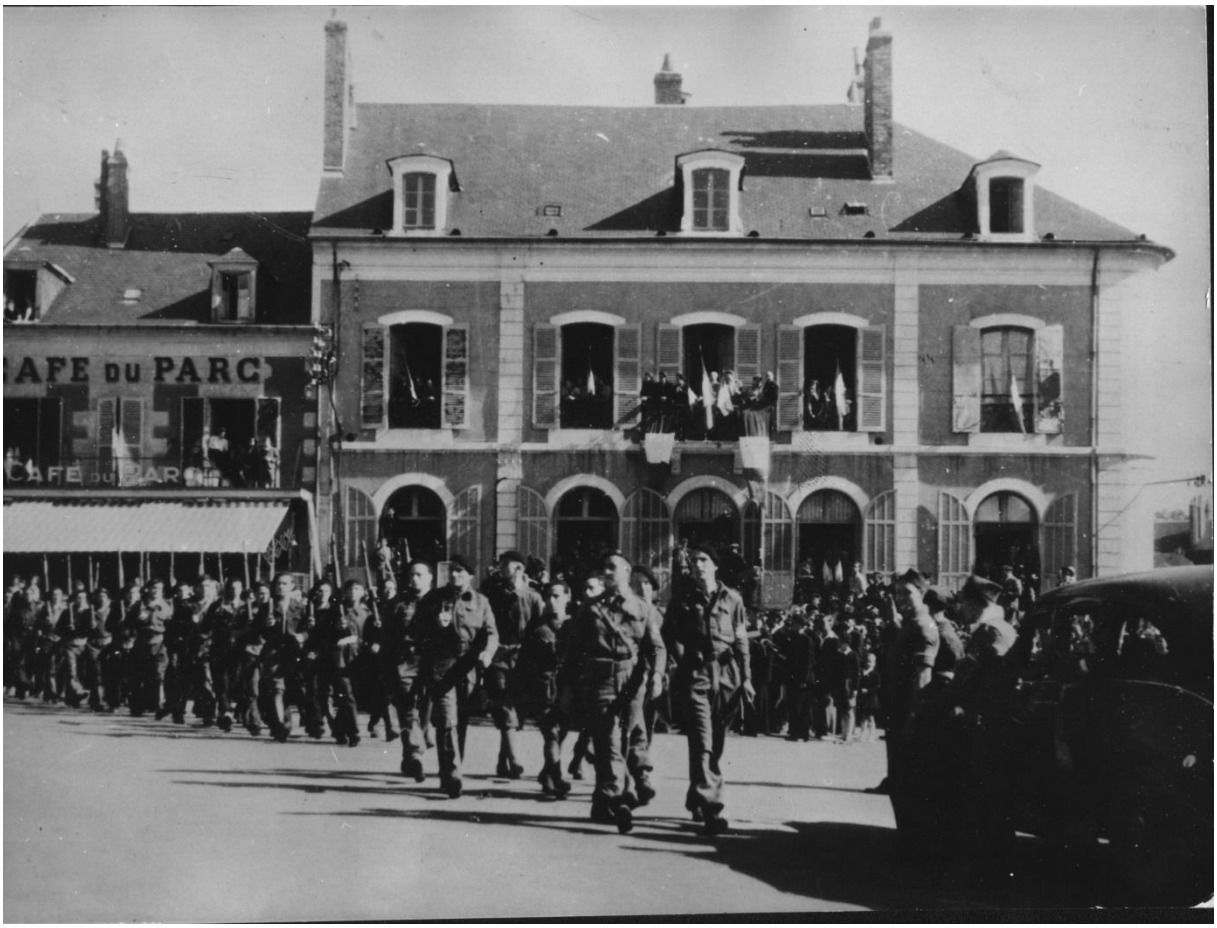

Ouroux-en-Morvan

Rencontre entre FFI et FFL à Ouroux-en-Morvan



Accords d'Ouroux-en-Morvan entre FFI et FTP (4 août 1944) afin de réaliser l'unité du commandement

Ces accords ont été signés entre les chefs FFI de la Nièvre et les responsables du Front National (Georges Millot) et des FTPF (Roland Champenier).

Le texte prévoit :

1) Pas d'attentisme
2) Pas d'anti-communisme et en contrepartie : pas de communisme
3) Suivre les conseils de de Gaulle et répudier Vichy au même titre que les Allemands
4) Un représentant FTP est attaché à l'Etat-Major. Trois zones du département sur les huit existantes sont commandées par trois chefs FTP

Les conséquences sont :

1) Désormais, les FTP font partie intégrante des FFI
2) La tactique entre FFI et FTP est harmonisée

Cérémonie au monument aux morts de Saint-Saulge lors de la Libération



La libération de Saulieu

Char dans les rues de Saulieu le 09 septembre 1944





Accueil d’un char allié par les habitants de Saulieu le 09 septembre 1944



Cérémonie de la Libération de Saulieu le 09 septembre 1944



Maquis Vauban à la Libération

Maquisards du maquis Vauban en armes



Maquisards du maquis Vauban avec leur infirmière



Chanson La Morvandelle
Retour en Morvan

Air : La Morvandelle **RETOUR AU MORVAN** de Louis Aubert

I .- Voici les Morvandeaux, gloire à "la Morvandelle",
Mettons tous en choeur une chanson nouvelle
Dont l'air est de chez nous, les paroles d'ailleurs;
Ils ont connu l'exil ces humbles travailleurs !

II .- Ils sont depuis cinq ans des prisonniers de guerre,
Ou bien, pour moins de temps, ce qui ne changeait guère,
Déportés violemment non comme des moutons
Subissant trop longtemps le joug des durs teutons.

III .- Mais le gars fier et fort parmi la solitude
Domina par l'effort, la longue servitude;
L'Allemagne en lambeaux comprit, mais un peu tard,
Que pour les Morvandeaux, elle était en retard.

IV .- A ceux qui prétendaient gouverner tout sur terre,
Morvandeaux, Nivernais ont dit:"Il faut vous taire !"
Si la France à présent est calme devant vous,
C'est qu'elle sait fort bien se jouer des vieux fous.

V .- Aujourd'hui, ses enfants sur terre hospitalière
Las des nombreux tourments et loin de la frontière
Du cher pays natal, O terre de bonté,
Crient d'un coeur plus leger : "Vive la Liberté.

VI .- Allons les Morvandeaux que la fête soit belle,
Et, comme les oiseaux, volons à tire d'aile
Vers le foyer chéri, objet de nos tourments,
Où nous verrons aussi la fin des mauvais jours.

VII .- C'est ce que nous chantions, le coeur plein d'espérance
Pressés que nous étions, pour le peuple de France,
D'Offrir en souvenir de la captivité
Un coeur plus généreux, sensible à la fierté.

VIII.- Nous voici revenus au lieu de notre enfance;
Il ne nous reste plus qu'à garder confiance
D'un avenir meilleur qu'auront à préparer
Ceux que les électeurs ont envoyé siéger.

IX .- Pour des remerciements, si quelqu'un de nous plaide,
Ils vont honnêtement au Comité d'Entr'aide;
Pour avoir su trouver en des temps malheureux,
Ce qui nous procurait des moments délicieux.

X .- D'autres auront aussi la part de gratitude
Des prisonniers d'ici restés fiers d'habitude
Et qui ne veulent point après de longs tourments
Ne pas dire aujourd'hui quels sont leurs sentiments !

XI .- Vous nous voyez joyeux, c'est vraiment une fête
Qui nous rend bien heureux, parcequ'elle est complète;
La Fête du Retour, voyez-vous, chers amis,
C'est pour nous un beau jour dans notre doux pays.

XII .- Allons les Morvandeaux, allons les Morvandelles
Suivez notre drapeau, bannissez les querelles
Riez, chantez, valsez, profitez d'un beau jour;
Vous nous honorerez en fêtant "Le Retour".

Les six premiers couplets furent composés le 10/6/45 en Ukraine
La deuxième partie a été composée pour la fête du Retour le 4/11/45.

LA REPRESSION ALLEMANDE

Liste des sinistrés résultant d'opérations de guerre ou de police allemande

(Département de la Nièvre)

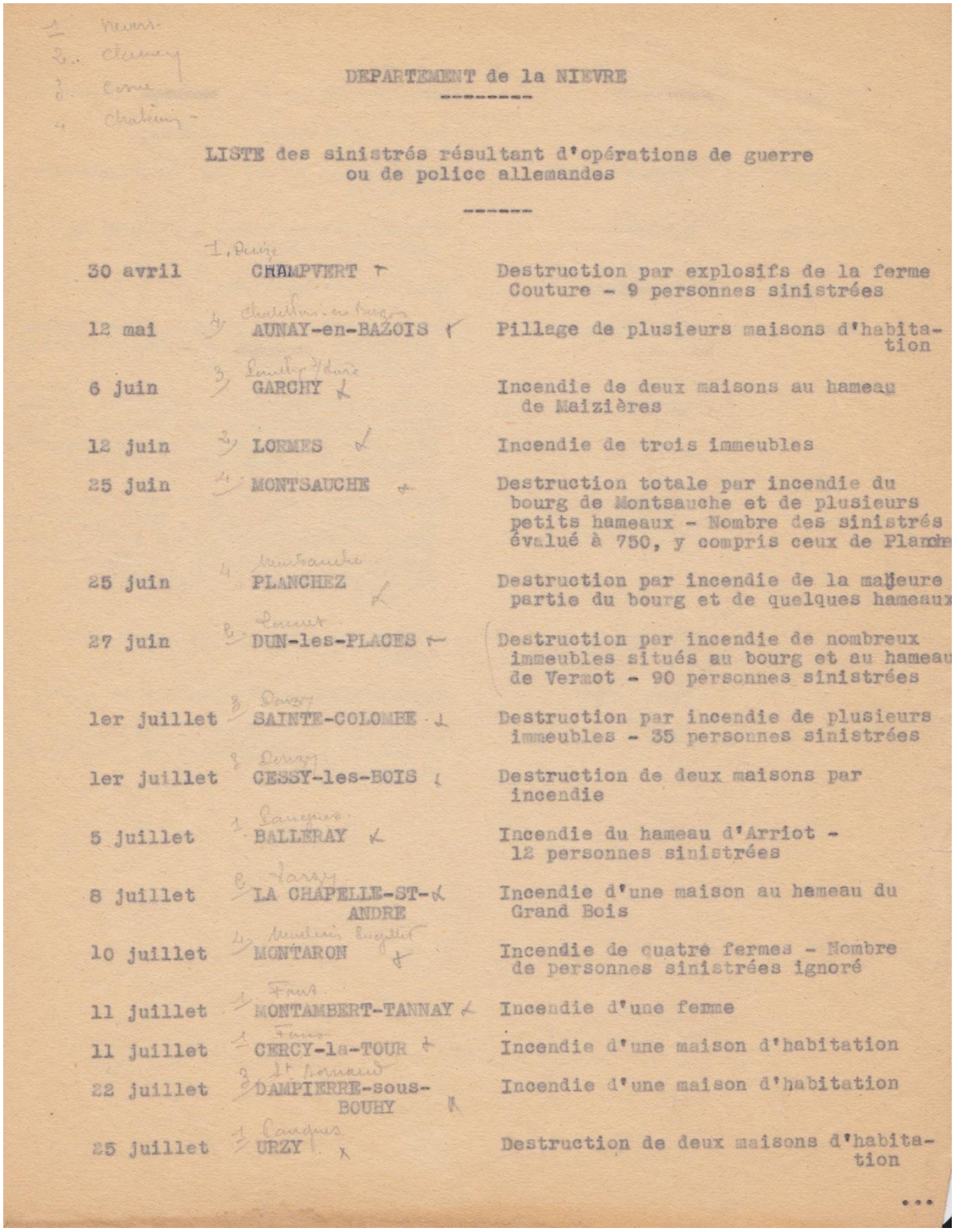

DEPARTEMENT de la NIEVRE

LISTE des sinistrés résultant d'opérations de guerre ou de police allemandes

30 avril	CHAMPVERT	Destruction par explosifs de la ferme Couture - 9 personnes sinistrées
12 mai	AUNAY-en-BAZOIS	Pillage de plusieurs maisons d'habitation
6 juin	GARCHY	Incendie de deux maisons au hameau de Maizières
12 juin	LORMES	Incendie de trois immeubles
25 juin	MONTSAUCHE	Destruction totale par incendie du bourg de Montsauche et de plusieurs petits hameaux - Nombre des sinistrés évalué à 750, y compris ceux de Planche
25 juin	PLANCHEZ	Destruction par incendie de la majeure partie du bourg et de quelques hameaux
27 juin	DUN-les-PLACES	Destruction par incendie de nombreux immeubles situés au bourg et au hameau de Vermot - 90 personnes sinistrées
1er juillet	SAINTE-COLOMBE	Destruction par incendie de plusieurs immeubles - 35 personnes sinistrées
1er juillet	CESSY-les-BOIS	Destruction de deux maisons par incendie
5 juillet	BALLERAY	Incendie du hameau d'Arriot - 12 personnes sinistrées
8 juillet	LA CHAPELLE-ST-ANDRE	Incendie d'une maison au hameau du Grand Bois
10 juillet	MONTARON	Incendie de quatre fermes - Nombre de personnes sinistrées ignoré
11 juillet	MONTAMBERT-TANNAY	Incendie d'une femme
11 juillet	CERCY-la-TOUR	Incendie d'une maison d'habitation
22 juillet	DAMPIERRE-sous-BOUHY	Incendie d'une maison d'habitation
25 juillet	URZY	Destruction de deux maisons d'habitation

...

25 juillet	PREMERY	Destruction de deux maisons d'habitation
12 août	ST-FRANCHY	Incendie du hameau de Sancy
14 août	CRUX-la-VILLE	Destruction et pillage de plusieurs maisons
14 août	MOUSSY	Incendie d'une ferme - Pillage de nombreuses maisons
14 août	STE-MARIE	Incendie d'une ferme
6 septembre	DRUY-PARIGNY	Destruction par incendie d'une grande partie de la commune - Une trentaine de familles sinistrées

Crimes commis pendant la durée de l'occupation

NEVERS	Internement de civils dans des conditions inhumaines - 46 exécutions de civils - 5 personnes blessées mortellement - 71 personnes déportées
COSNE	Arrestations suivies de meurtres de 12 citoyens français - Exécution d'un otage - Déportation de 7 israélites - Bombardement délibéré de lieux non défendus (5 morts, 8 blessés) - 2 viols
ST-PIERRE-le-MOUTIER	Assassinat à la mitraillette d'un civil
ROUY, CIEZ	Arrestation et déportation de civils
LUZY	Fusillade de 2 civils - Viol de 3 femmes - Dévastation et destruction de propriétés

Montsauche incendié par les Allemands le 25 juin 1944

La répression contre le village de Montsauche (et celui de Planchez) est expliquée par la vengeance des Allemands et « Russes » de Château-Chinon, accrochés la veille par les S.A.S. anglais et les hommes du maquis Bernard sur la route départementale n°37.
Le village est incendié et un paysan âgé est fusillé par une sentinelle allemande.





La répression à Dun-les-Places, 26-28 juin 1944

Un triste bilan

Tués sous le porche ou devant l'église le 26 juin :

Anatole Emery, 63 ans, maire de la commune, négociant en vins, ancien combattant, marié
René Rolland, 38 ans, curé de la paroisse
André Charpiot, 46 ans, directeur d'école et secrétaire de mairie, combattant des deux guerres et prisonnier libéré, marié, 1 enfant
Henri Bachelin, 47 ans, cultivateur, marié, 2 enfants
Albert Bachelin, 20 ans, fils du précédent.
René Blandin, 39 ans, cantonnier, marié, 4 enfants
Léon Tournois, 40 ans, hôtelier, marié
Etienne Véronnet, 60 ans, boulanger hôtelier, marié, 1 fils prisonnier
Marcel Delavault, 33 ans, cultivateur (ou boulanger), marié, 1 enfant
Nicolas Leprun, 45 ans, fossoyeur, célibataire
André Sampic, 68 ans, professeur d'anglais en retraite.
Paul Marin, 44 ans, domestique, prisonnier libéré, marié, 1 enfant
Félix Pichot, 39 ans, limonadier, marié, 2 enfants
Raymond Balloux, 39 ans, épicier, marié, 2 enfants
Modeste Castelvi, 29 ans, bûcheron, marié, 1 enfant
Albert Friche, 27 ans, journalier, marié, 3 enfants
Jean Dirson, 46 ans, cultivateur, marié, 2 enfants
Joseph Candeli, 45 ans, maçon, marié, 2 enfants

Fusillés trouvés sur la route :

Raoul Brichet, 34 ans, instituteur, réfugié du Pas-de-Calais, marié, 2 enfants
Bernard Pelmann, 38 ans, journalier et bûcheron, célibataire

Fusillé trouvé dans un pré :

René Jeand'heur, 43 ans, sans profession, célibataire

À Vermot, le 27 juin :

Jean Sandrini, 35 ans, radiologue, prisonnier libéré, employé comme chauffeur à la société France Route.
Raymond Marcheron, 24 ans, chauffeur de la société France Route, marié, 1 enfant.
Fernand Deregard, 37 ans, chauffeur de la société France Route.
Louis Dardenne, 34 ans, chauffeur de la société France Route.
Ernest Girard, 21 ans, mécanicien, marié, 1 enfant
Henri Commeat, 23 ans, maçon, marié, 2 enfants

Lors de l'attaque du maquis *Camille*, deux résistants sont tués : Marcel Isidore dit « Félix » (groupe FTP de Roland Champenier) et Roger Rivière.

Il faut ajouter à ce triste bilan, des blessés :

— au bourg de Dun-les-Places : René Busquet, Paul Pichot, Marcel Blandin
— à Vermot : Auguste Petit (décédé des suites de ses blessures le 7 août 1945), Pierre Roulot, François Renault, Georges Grillot
— lors des combats de Vermot avec le maquis, Paul Bernard dit « Camille», chef du maquis, « Loup », « Martial », « Charles » et un parachutiste anglais S.S.M. Seekings.

Enfin, une jeune fille de 15 ans a été violée par un soldat de *l'Ostbataillone* à Vermot le 27 juin.

Une guerre totale contre les civils

La tragédie de Dun-les-Places fait partie d'une longue série d'attaques allemandes contre le Morvan et ses maquis : Anost, le 19 mai 1944, Ménessaire le 25 mai, Planchez et Montsauche le 25 juin 1944.
Après le débarquement des Alliés en Normandie, le 6 juin 1944, la rage de l'occupant s'est manifestée partout (Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944).

Dun-les-Places se trouve dans une zone importante de maquis épaulés par des parachutistes anglais, des SAS. Le village a fait l'objet de dénonciations et d'espionnages. Cette répression est une opération violente contre une population patriote surveillée. Elle a été décidée au niveau régional à Dijon, par le général Hipp, commandant l'école d'aspirants et surtout l'Obersturmbannführer, Wilhelm Hülf, du Sipo-SD régional (service de police allemand). Deux conférences, organisées à Dijon, ont préparé cette attaque ; la dernière ayant lieu le 24 juin en présence d'une soixantaine d'officiers sous la direction conjointe d'Hülf et Hipp. Hülf et Hipp sont représentés sur place à Dun par leurs adjoints, Krüger et Hildebrand.
De nombreuses troupes allemandes de la Wehrmacht, ainsi que des Russes (Armée de Vlassov) et des miliciens participent à cette opération. La coordination régionale et la venue de troupes de plusieurs départements soulignent la préparation méticuleuse et « soignée ».
Il s'agissait d'anéantir la Résistance. Le massacre de Dun n'a rien à voir avec un accrochage entre troupes allemandes et maquisards. Il fallait au cours de ce mois de juin, après le débarquement, « terroriser » la région et couper les populations locales des maquis environnants

LE RETOUR A LA REPUBLIQUE

Courrier du Préfet de la Nièvre du 18-08-1944 (concernant le ravitaillement)

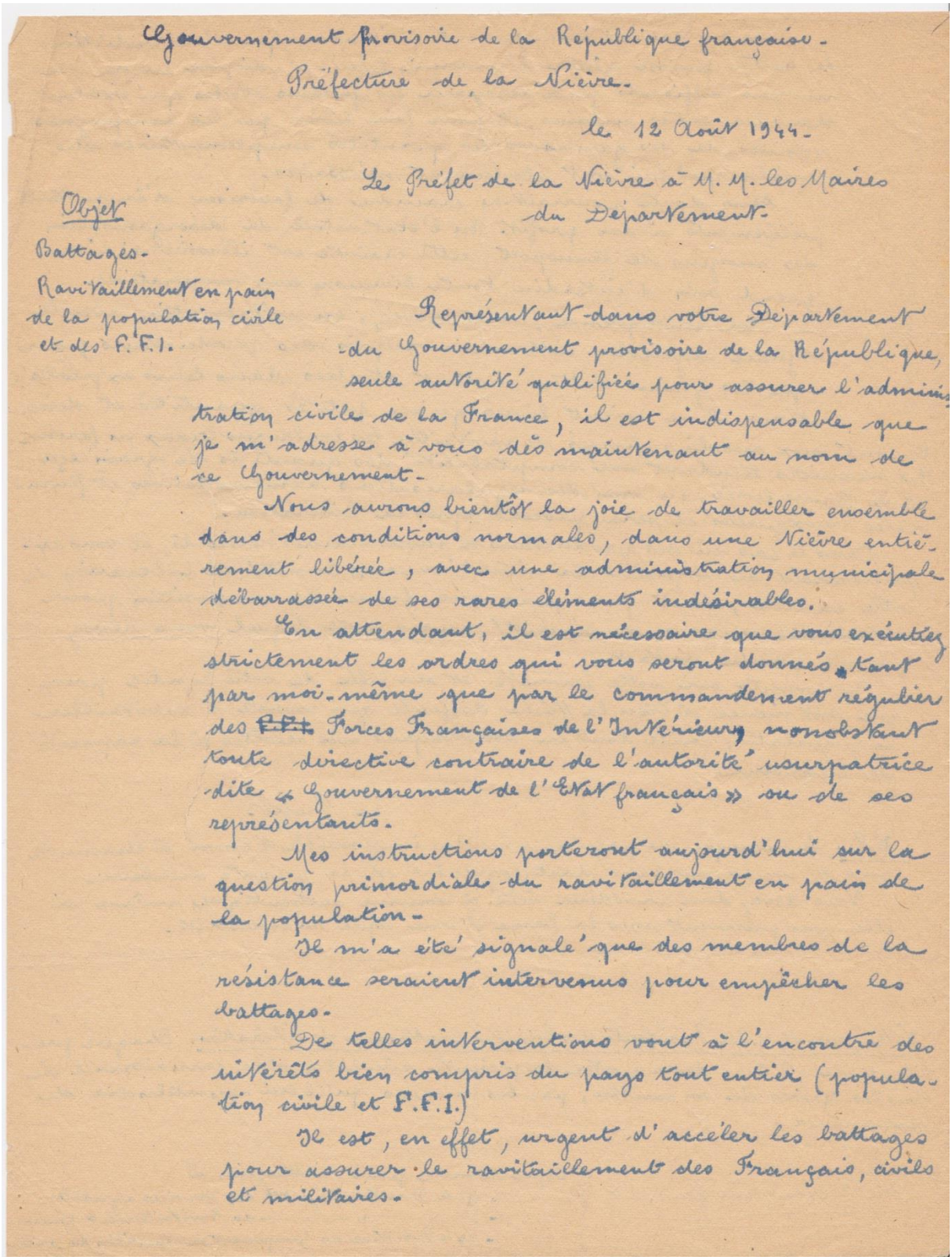

Gouvernement provisoire de la République française.
Préfecture de la Nièvre.

le 12 Août 1944.

Le Préfet de la Nièvre à M.M. les Maires du Département.

Objet
Battages.
Ravitaillement en pain de la population civile et des F.F.I.

Représentant dans votre Département du Gouvernement provisoire de la République, seule autorité qualifiée pour assurer l'administration civile de la France, il est indispensable que je m'adresse à vous dès maintenant au nom de ce Gouvernement.

Nous aurons bientôt la joie de travailler ensemble dans des conditions normales, dans une Nièvre entièrement libérée, avec une administration municipale débarrassée de ses rares éléments indésirables.

En attendant, il est nécessaire que vous exécutiez strictement les ordres qui vous seront donnés tant par moi-même que par le commandement régulier des ~~F.F.I.~~ Forces Françaises de l'Intérieur, nonobstant toute directive contraire de l'autorité usurpatrice dite « Gouvernement de l'Etat français » ou de ses représentants.

Mes instructions porteront aujourd'hui sur la question primordiale du ravitaillement en pain de la population.

Il m'a été signalé que des membres de la résistance seraient intervenus pour empêcher les battages.

De telles interventions vont à l'encontre des intérêts bien compris du pays tout entier (population civile et F.F.I.)

Il est, en effet, urgent d'accélérer les battages pour assurer le ravitaillement des Français, civils et militaires.

On ne saurait sérieusement prétendre que l'interdiction de battre puisse gêner l'ennemi. Celui-ci dispose encore de moyens suffisants pour accaparer les quelques stocks qui existent dans les centres urbains, et pour faire livrer par les campagnes voisines de ses garnisons les quantités complémentaires de céréales qui lui sont absolument nécessaires.

Sans doute pourrait-on craindre de favoriser d'importants prélèvements à son profit. En l'état actuel de désorganisation des moyens de transport, cette crainte est illusoire si l'on prend soin d'interdire toute livraison aux coopératives.

En conséquence, vous devez, en collaboration avec le syndic agricole, intervenir auprès des producteurs pour que les grains battus restent stockés dans leurs exploitations et ne soient livrés qu'en petites quantités et directement aux moulins chargés de ravitailler les boulangers locaux en farine. Les meuniers tiendront une comptabilité des quantités de grain reçu et de farine livrée, en vue des régularisations administratives et financières auxquelles il sera procédé après la libération.

Dans le cas où des producteurs se montreraient réticents, il vous appartiendrait de signaler la situation au Comité de Libération de votre canton, dont je ne puis vous donner la composition pour d'évidentes raisons de sécurité, mais avec lequel vous devez pouvoir prendre contact.

Je compte sur votre fermeté et sur celle de votre syndic pour que soit menée à bien la tâche difficile qui consiste à ravitailler la population civile tout en soustrayant nos récoltes à la rapacité de l'ennemi.

Le Préfet.

N.B. Le manque de papier a rendu impossible l'envoi à chacun de vous d'un exemplaire dactylographié de la présente circulaire.

Vous devez donc considérer celle-ci comme authentique même si elle vous parvient sous la forme d'une copie manuscrite.

Note pour M.M. les Présidents des Comités cantonaux de libération. Chaque président de C.C.L. devra porter la présente circulaire à la connaissance de tous les Maires de son canton, par les moyens qu'il lui appartiendra de déterminer.

---

sur 3 exemplaires seulement :

Copie remise pour instruction à
- M. le Directeur départ^al des Services agricoles.
- ——— " ——— du Ravitaillement Général.
- M. le Directeur du Groupement de répartition des farines

Don de Mr René AUDIN
23, rue Instituteur Pittié - NEVERS

Courrier du sous-Préfet de Beaune du 19-09-1944

(concernant le fin du régime de Vichy)

SOUS-PREFECTURE
DE BEAUNE

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S

Beaune, le I9 Septembre I944.

LE SOUS-PREFET DE BEAUNE

à Messieurs les Maires de l'Arrondissement.

J'attire votre attention sur l'urgence qu'il y a si cela n'a pas déjà été fait à prendre toutes les mesures administratives nécessaires pour faire disparaître les traces matérielles du régime de VICHY.

Il vous appartient donc :

a) de faire gratter ou recouvrir sur les murs toutes les affiches de propagande de VICHY ou des Allemands.

b) de faire enlever de tous les locaux ouverts au public les photographies, proclamations ou affiches de toute nature rappelant VICHY et ses hommes.

Seul le cachet de la République peut être apposé sur les pièces officielles.

La mention "Etat Français" doit être supprimée et remplacée par celle de "République Française".

De même que la formule " Travail, Famille, Patrie, est remplacée par la maxime républicaine traditionnelle "Liberté, Egalité, Fraternité".

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles pour l'exécution de ces instructions.

Le Sous-Préfet,

G. DATY.

HG 9I0235
235/200

Courrier du Préfet de Côte-d'Or (concernant l'attitude à avoir avec les prisonniers de guerre)

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4° Division
3° Bureau

LE PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

à Messieurs les Maires du département.

Objet : Attitude des prisonniers de guerre.

Le Général Commandant la 14ème région militaire fait savoir que les prisonniers de guerre de l'Axe détachés à l'agriculture jouissent dans certains départements de la part de leur employeur d'un traitement incompatible avec leur situation.

Dans telle commune les P.G. avaient pris de telles habitudes que pour les faire cesser il a été nécessaire de les relever tous de cette commune et de les remplacer par d'autres.

Dans telle autre commune la main d'oeuvre P.G. est traitée comme faisant partie de la famille, il n'est pas rare de voir des P.G. le soir et jusqu'à la tombée de la nuit se promener seuls ou par groupes de trois ou quatre, sans surveillance. Quatre ou cinq d'entre eux ont même été vus se promenant les uns en short, les autres en civils.

Ces faits sont inadmissibles. La Convention de Genève doit être respectée mais les I.G. ne sauraient avoir trop de liberté et se promener d'une façon plus ou moins décente. Ils doivent rester vêtus de leur uniforme de prisonnier et demeurer sous une surveillance constante.

Par ailleurs, le nombre des évasions dans les "Commandos" s'accroît chaque jour dans des proportions anormales. Il y a certainement un défaut de surveillance de la part des employeurs. Cet état de choses qui provient notamment d'une fraternisation inopportune et parfois scandaleuse vis-à-vis des P.G. ne saurait se prolonger plus longtemps.

En conséquence, je vous prie donc de vouloir bien donner les instructions nécessaires et prendre toutes mesures utiles pour prévenir de tels agissements ou les réprimer s'ils se produisent dans votre commune. A titre de sanctions, l'Etat-Major régional retirera tous les P.G. de la commune chaque fois que des faits semblables ou des évasions se produiront par suite d'un relâchement dans la surveillance.

LE PRÉFET,

signé : [illegible]NEDETTI

Mise au point du Comité départemental de Libération (CDL) de la Nièvre

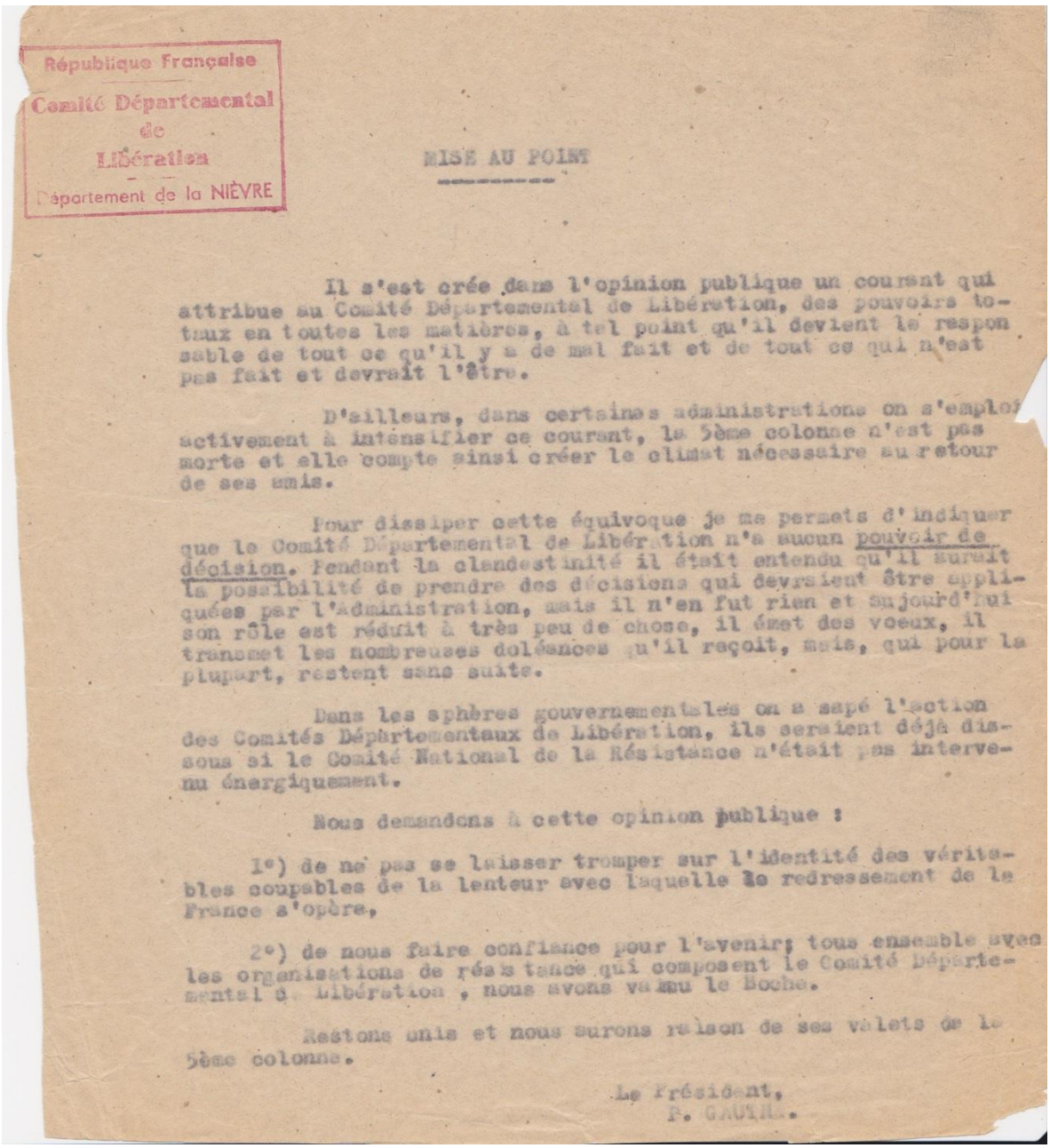

République Française
Comité Départemental de Libération
Département de la NIÈVRE

MISE AU POINT

Il s'est crée dans l'opinion publique un courant qui attribue au Comité Départemental de Libération, des pouvoirs totaux en toutes les matières, à tel point qu'il devient le responsable de tout ce qu'il y a de mal fait et de tout ce qui n'est pas fait et devrait l'être.

D'ailleurs, dans certaines administrations on s'emploie activement à intensifier ce courant, la 5ème colonne n'est pas morte et elle compte ainsi créer le climat nécessaire au retour de ses amis.

Pour dissiper cette équivoque je me permets d'indiquer que le Comité Départemental de Libération n'a aucun pouvoir de décision. Pendant la clandestinité il était entendu qu'il aurait la possibilité de prendre des décisions qui devraient être appliquées par l'Administration, mais il n'en fut rien et aujourd'hui son rôle est réduit à très peu de chose, il émet des voeux, il transmet les nombreuses doléances qu'il reçoit, mais, qui pour la plupart, restent sans suite.

Dans les sphères gouvernementales on a sapé l'action des Comités Départementaux de Libération, ils seraient déjà dissous si le Comité National de la Résistance n'était pas intervenu énergiquement.

Nous demandons à cette opinion publique :

1°) de ne pas se laisser tromper sur l'identité des véritables coupables de la lenteur avec laquelle le redressement de la France s'opère,

2°) de nous faire confiance pour l'avenir; tous ensemble avec les organisations de résistance qui composent le Comité Départemental de Libération, nous avons vaincu le Boche.

Restons unis et nous aurons raison de ses valets de la 5ème colonne.

Le Président,
P. GAUTHE...

Tract (« Pour que justice soit faite »)

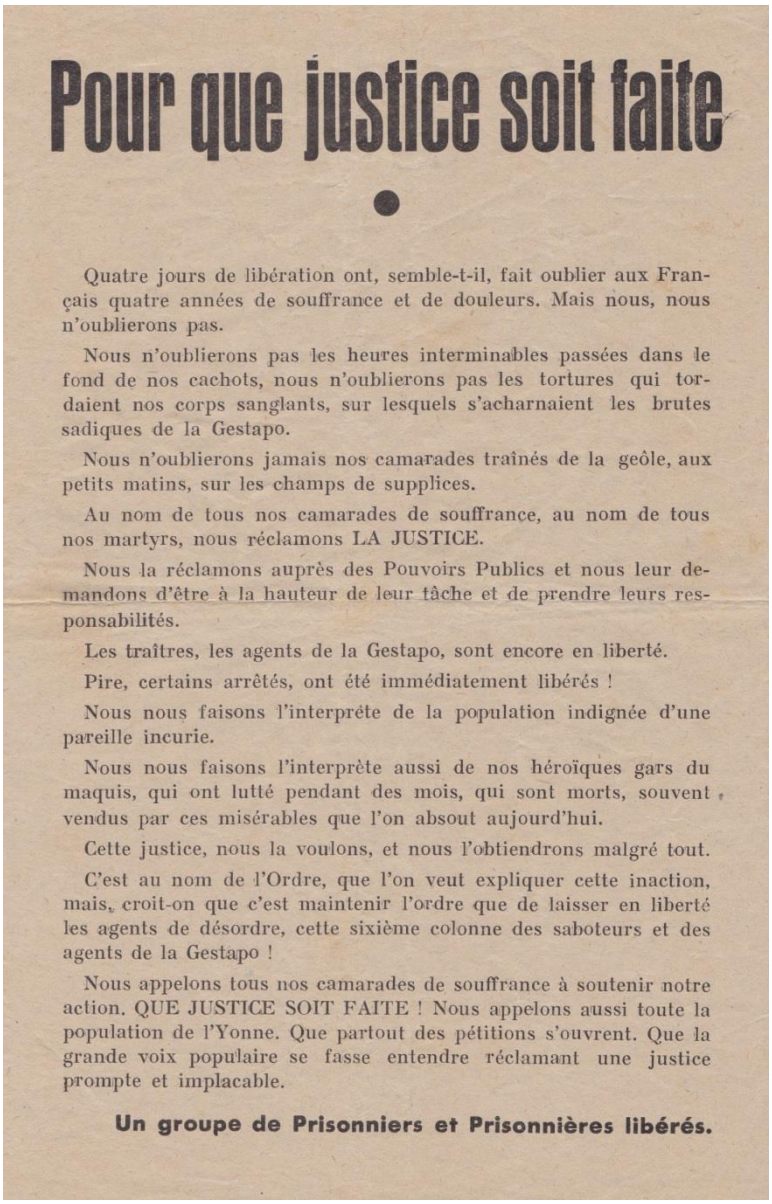

Pour que justice soit faite

●

Quatre jours de libération ont, semble-t-il, fait oublier aux Français quatre années de souffrance et de douleurs. Mais nous, nous n'oublierons pas.

Nous n'oublierons pas les heures interminables passées dans le fond de nos cachots, nous n'oublierons pas les tortures qui tordaient nos corps sanglants, sur lesquels s'acharnaient les brutes sadiques de la Gestapo.

Nous n'oublierons jamais nos camarades traînés de la geôle, aux petits matins, sur les champs de supplices.

Au nom de tous nos camarades de souffrance, au nom de tous nos martyrs, nous réclamons LA JUSTICE.

Nous la réclamons auprès des Pouvoirs Publics et nous leur demandons d'être à la hauteur de leur tâche et de prendre leurs responsabilités.

Les traîtres, les agents de la Gestapo, sont encore en liberté.

Pire, certains arrêtés, ont été immédiatement libérés !

Nous nous faisons l'interprète de la population indignée d'une pareille incurie.

Nous nous faisons l'interprète aussi de nos héroïques gars du maquis, qui ont lutté pendant des mois, qui sont morts, souvent vendus par ces misérables que l'on absout aujourd'hui.

Cette justice, nous la voulons, et nous l'obtiendrons malgré tout.

C'est au nom de l'Ordre, que l'on veut expliquer cette inaction, mais, croit-on que c'est maintenir l'ordre que de laisser en liberté les agents de désordre, cette sixième colonne des saboteurs et des agents de la Gestapo !

Nous appelons tous nos camarades de souffrance à soutenir notre action. QUE JUSTICE SOIT FAITE ! Nous appelons aussi toute la population de l'Yonne. Que partout des pétitions s'ouvrent. Que la grande voix populaire se fasse entendre réclamant une justice prompte et implacable.

Un groupe de Prisonniers et Prisonnières libérés.